



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2003/2
17 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation
des plants de pommes de terre

Trente-troisième session, 26-28 mars 2003, Genève
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FAITS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Note du secrétariat

Note du secrétariat: Le présent document récapitule les résultats des travaux de la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la cinquante-huitième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité. Il contient également un résumé des travaux de la réunion du bureau élargie qui s'est tenue au Canada du 30 septembre au 4 octobre 2002.

**A. SIXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

Le texte qui suit est extrait du rapport du Comité (ECE/TRADE/300, par. 46 à 52):

Point 10 – Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/2002/8 Résumé des travaux du WP.7 depuis la session de novembre 2001
(en anglais seulement)

TRADE/WP.7/2001/9 Rapport de la cinquante-septième session du Groupe de travail
de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration
de la qualité (WP.7)

46. Le secrétaire du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) a présenté les documents TRADE/2002/8 et TRADE/WP.7/2001/9. À titre de complément d'information sur les normes nouvelles ou révisées mentionnées dans ces documents, il a signalé que, pendant l'année écoulée, un certain nombre de normes avaient fait l'objet d'une actualisation visant à les adapter aux nouvelles pratiques commerciales. La mise au point des nouvelles normes pour les ananas et les carcasses et découpes de viande ovine serait achevée sous peu. Une solution au problème de la mention des marques de commerce dans les normes de la CEE-ONU avait été adoptée, et les travaux sur le réexamen du Protocole de Genève (qui définit le contexte des normes) et sur l'harmonisation de la codification des produits avaient démarré.

47. Lors de sessions précédentes, le Comité avait examiné la possibilité pour la CEE d'apporter un soutien aux travaux sur les brochures explicatives actuellement réalisés dans le cadre du Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le secrétariat avait indiqué que, pour l'heure, la CEE n'était pas en mesure d'allouer au Groupe des normes agricoles les ressources supplémentaires nécessaires pour prendre en charge ces travaux, mais que la coopération avec le Régime de l'OCDE fonctionnait très bien.

48. À l'invitation du Gouvernement indien, un séminaire sur les produits alimentaires sûrs et de haute qualité pour le commerce international avait été coorganisé les 4 et 5 avril 2002 à New Delhi par la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et EAN India. Ce séminaire visait essentiellement à renforcer l'aptitude des petites et moyennes entreprises à appliquer les normes internationales et à participer aux filières internationales d'approvisionnement. Le séminaire avait été bien accueilli et il était prévu d'organiser en 2003 une réunion de suivi à Bangkok avec la collaboration de la CESAP, et éventuellement d'autres séminaires dont l'un pourrait se tenir dans un État de l'Asie centrale, membre de la CEE.

49. La délégation de la Communauté européenne a déclaré qu'elle continuait de considérer que les travaux de la CEE sur les normes agricoles étaient très importants et pertinents. De nombreuses normes communautaires adoptées dans le cadre de la Politique agricole commune s'inspiraient des normes de la CEE. La délégation a en outre émis le vœu que l'on fasse mieux

connaître ces normes dans d'autres régions du monde. Elle a pris acte de l'excellente coopération avec la FAO et le Régime de l'OCDE, mais espérait aussi que la CEE serait en mesure d'apporter un soutien à l'élaboration de brochures explicatives afin d'en accélérer la rédaction à l'avenir.

50. La délégation suisse a noté que les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées constituaient un exemple positif de la manière dont la CEE et le Comité pouvaient apporter une contribution reconnue dans les milieux du commerce international.

51. La délégation de la Fédération de Russie a remercié M. Vilchez-Barros, Président du WP.7, de sa contribution aux travaux de la CEE sur les normes agricoles, grâce auxquels le WP.7 avait acquis une dimension mondiale dans ce domaine, avec la participation d'experts de tous les continents. Elle a particulièrement souligné l'importance, pour son pays, des normes relatives aux plants de pommes de terre et à la viande et de la référence aux normes agricoles de la CEE dans les négociations avec ses partenaires commerciaux. Elle a en outre exprimé le vœu que le secrétariat de la CEE fasse une plus large place aux activités opérationnelles, par exemple en organisant des sessions de formation sur la manière d'appliquer les normes.

52. Le Comité a **approuvé** le document TRADE/WP.7/2001/9 et **pris note** du document TRADE/2002/8. Les points évoqués par la Communauté européenne et la Fédération de Russie seraient examinés par le bureau du WP.7.

B. CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Note du secrétariat: Il y a lieu de noter que le Groupe de travail a décidé de changer de nom et est devenu le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles.

Le texte qui suit est extrait du rapport du Groupe de travail (TRADE/WP.7/2002/9, par. 66 à 71):

Point 5 – Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

Document: TRADE/WP.7/GE.6/2002/15 (Rapport de la trente-deuxième session)

66. Le Président de la Section spécialisée, M. Giacomo Bianchi (Italie), a informé le Groupe de travail des résultats de la trente-deuxième session de la Section spécialisée et de deux réunions du bureau élargies qui avaient eu lieu en France et au Canada. Il a remercié les autorités françaises et canadiennes pour leur invitation et pour l'organisation de ces réunions et a regretté que le secrétariat de la CEE n'ait pas été en mesure d'y participer faute de fonds suffisants pour couvrir les frais de déplacement.

67. À sa réunion, la Section spécialisée avait notamment adopté une proposition importante visant à modifier la norme. Cette modification portait sur l'introduction de classes internationales subdivisant les catégories de plants prébase, de base et certifiés. Elle était à l'étude depuis plusieurs années et visait à combiner les deux principaux systèmes actuellement utilisés, à savoir le classement en catégories et le classement en générations de multiplication en plein champ. Selon une opinion largement répandue, une telle modification contribuerait à instaurer une

transparence plus grande dans le commerce international et permettra aussi aux pays d'avoir une référence internationale pour leurs classes nationales.

68. Le Président a indiqué que, pendant la session, le Groupe avait eu l'occasion de préciser, en consultation avec un représentant de l'OMC, que la norme tenait compte des questions relevant de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce ainsi que de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce encourageait les membres à utiliser les normes internationales mais se contentait de mentionner les principes et les bonnes pratiques en matière de normalisation sans recommander d'organisme normatif particulier. Une organisation pouvait être reconnue comme un organisme normatif international si elle était ouverte à tous les membres de l'OMC.

69. Les autres activités en cours d'examen par la Section spécialisée et le bureau portaient sur les questions suivantes:

- Nouvelle introduction de la norme;
- Publication des résultats du questionnaire sur les systèmes nationaux de certification;
- Concept de variété (y compris OGM);
- Définition d'une autorité nationale désignée et sa responsabilité dans la mise en œuvre de la norme;
- Harmonisation des méthodes d'essais;
- Label CEE-ONU;
- Tolérances concernant les virus pour l'inspection sur pied;
- Liste des parasites à contrôler selon le matériel nucléaire (ou initial) du plant prébase;
- Liste des parasites concernant les plants de pommes de terre;
- Auxiliaires visuels pour l'annexe VIII utilisés pour évaluer le pourcentage de la surface des tubercules marquée par des taches;
- Nouvelle annexe avec tableau récapitulatif des tolérances.

70. La prochaine réunion du bureau était prévue pour les 21 et 22 novembre 2002 à Genève afin de finaliser la publication sur les systèmes nationaux de certification et de préparer la prochaine réunion de la Section spécialisée prévue les 6, 7 et 8 mars 2003 juste après la réunion sur les pommes de terre primeur et les pommes de terre de conservation afin de permettre aux experts d'assister aux deux réunions.

71. Le Groupe de travail a adopté le texte de la norme CEE-ONU révisée figurant dans le document TRADE/WP.7/GE.6/2002/15/Add.1 et a pris note des corrections apportées aux réserves des pays qui figurent dans l'annexe IV. Le texte sera publié dans l'additif 16 du présent rapport (TRADE/WP.7/2002/9/Add.16).

C. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA RÉUNION DU BUREAU ÉLARGIE QUI S'EST TENUE DU 30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2002 À MONTEBELLO (QUÉBEC, CANADA)

La réunion avait pour but de revoir et réviser les documents à soumettre, pour examen et approbation, à la Section spécialisée lors de sa trente-troisième session à Genève et d'élaborer une liste de nouvelles tâches à entreprendre pour la session suivante.

Un débat initial a été lancé par les États-Unis au sujet de la directive de l'Union européenne relative à la commercialisation et de l'effet de son interprétation sur les livraisons de plants de pommes de terre à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Des questions concernant l'enchaînement de la norme CEE-ONU et de la directive ont été soulevées, qui pourraient être examinées plus avant par la Section spécialisée.

1. *Réexamen du projet de nouvelle introduction: 3.2 Objectifs et champ d'application.*
Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des objectifs et des limites de la norme. Le texte en a été modifié. Cette dernière a pour principal objectif d'être une norme mondiale. La mention de certains parasites affectant la qualité des plants a été supprimée. L'idée qu'il soit vraiment nécessaire, au plan mondial de «[créer] un système harmonisé de certification et [d'assurer] la promotion de ce système», a été révoquée en doute. Il y a eu un débat sur l'application de la norme dans un cadre commercial. En ce qui concerne la CIPV, l'OEPP et la NAPPO, la réunion s'est penchée sur le point de savoir à quel organisme et à quel texte il fallait en référer.
2. *Exigences: Quarantaine et qualité.* Il a été souligné que le groupe était libre de déterminer sur quels aspects de la certification la norme porterait. On s'est interrogé sur le sens du terme «généalogie» et ses rapports avec la traçabilité. Le texte a été révisé de sorte que ces deux notions soient combinées. Quant aux aspects phytosanitaires, il a été convenu de modifier l'exigence concernant les maladies et les parasites en supprimant la mention desdits aspects. L'indication en retrait «physiologie et qualité externe» a été remplacée par «qualité externe et physiologie».
3. *Notion d'autorité nationale désignée.* Après un débat, les participants sont tombés d'accord pour penser que l'autorité nationale désignée était l'organe chargé de la certification, plutôt que de l'application de la norme.
4. *4.0 Application de la norme.* Exportations et importations: Les deux types d'activité sont-ils acceptés pour ce qui est des paramètres couverts par la norme? La justesse et l'intérêt de cette assimilation, qu'il s'agisse tant du point d'entrée que du point de sortie, ont été mis en cause. En effet, la norme est assortie d'une clause additionnelle qui contredit une telle intention. Le fait de disposer que «les pays peuvent appliquer des critères supplémentaires ou plus contraignants» affaiblit beaucoup le but et l'intégrité de l'acceptation et de l'application concrètes de la norme. L'introduction a été révisée compte tenu de ce débat. (Pour les paragraphes 1 à 4, voir le document TRADE/WP.7/GE.6/2003/3.)
5. *Notion de variété.* Après un débat, les participants sont convenus d'un texte à proposer pour l'introduction de la version révisée dans la norme (TRADE/WP.7/GE.6/2003/8).

6. Il convient de contrôler le tubercule de départ pour y déceler la présence éventuelle de parasites. Après un débat, les participants sont convenus d'un texte proposé (TRADE/WP.7/GE.6/2003/4).
7. *Liste des parasites et des maladies.* Il y a eu un débat sur l'intérêt et les possibilités d'application de cette liste. Il a été proposé de supprimer la mention de l'étendue des manifestations sur les plantes et tubercules, par catégorie. Le texte proposé sera révisé pour la session suivante de la Section spécialisée (TRADE/WP.7/GE.6/2003/9).
8. *Annexe VIII.* Le titre de l'annexe VIII doit être modifié et se lire comme suit: Échelle pour l'évaluation du pourcentage de la surface des tubercules marquée par des taches (par exemple, gale commune, rhizoctone brun et gale poudreuse). Les pourcentages devraient être de 1 %, 10 % et 33,3 %. Il faudrait ajouter de nouvelles images, à raison de trois images par pourcentage de la surface marquée (TRADE/WP.7/GE.6/2003/6).
9. *Analyse du questionnaire.* Le titre a été modifié et doit se lire comme suit: Aperçu des systèmes nationaux de certification des plants de pommes de terre. Il faut ajouter au questionnaire une introduction générale pour en expliquer les buts et objectifs, qui sont de résumer les renseignements à jour sur les systèmes de certification des plants de pommes de terre utilisés dans le monde entier et d'offrir une base d'harmonisation de ces systèmes. Le texte suivant est proposé:

Nouvelle introduction

«Afin de mettre à jour l'aperçu des systèmes de certification des plants de pommes de terre qui avait été établi en 1985, la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre, de la CEE-ONU, a adressé un questionnaire à 75 pays que la question intéresse.

Le secrétariat de la CEE-ONU a compilé les réponses reçues des services de certification, qui sont résumées dans le présent aperçu.

L'aperçu, qui apporte des renseignements à jour sur les systèmes nationaux de certification des plants de pommes de terre, a pour but de mieux faire comprendre ces différents systèmes et d'en encourager l'harmonisation. Il a pour objectif général de faciliter le commerce mondial des plants de pommes de terre.

Le secrétariat de la CEE-ONU n'assume pas la responsabilité de l'exactitude des données; ceux que cela intéresse devraient se mettre en rapport avec les autorités nationales pour obtenir confirmation de l'état actuel des prescriptions en matière de certification.»

10. Dans la table des matières, le titre «Indications» a été modifié et doit se lire comme suit: «Explication des données présentées».
11. Notes de bas de page. Il est recommandé que les mots «pas de réponse» ou «non» ou «oui» soient insérés dans le tableau.

12. Il est prévu de tenir une réunion du bureau afin d'élaborer plus avant le questionnaire en vue de sa présentation à la Section spécialisée et, ultérieurement, de sa publication et de sa diffusion.
13. Nouvelles tâches proposées:
 - Inclusion de tableaux résumant les tolérances visées aux annexes II, III et IV;
 - Meilleures pratiques recommandées pour la manipulation des tubercules par l'expéditeur et le destinataire;
 - Débat sur les possibilités d'appliquer des tolérances pour les tubercules en fonction de la destination;
 - Établissement d'un index de la norme.
